



fissure sur mur maison habitation

Par **hub62**, le **18/02/2011** à **14:17**

Bonjour

cela fait 4 ans que nous sommes dans notre maison neuve.

cet été en je m'aperçois d'une fissure sur la facade qui part de la fenêtre de la salle de bain jusqu'a la toiture.

J'écris au constructeur deux courriers sans réponse de sa part.

il se trouve que mon voisin qui a construit en même temps que nous et avec le même constructeur à les mêmes problèmes

lui a eu la visite d'un expert suite à son courrier.

mais celui ci lui dit qu'il n'y a rien à faire et que c'est "l'esthetique" je pense que nous n'avons pas la même definition de ce mot.

je pense qu'il tiendrais le même langage avec moi

sauriez vous me guider et me conseiller sur les démarches à suivre.

Je vous remercie

Cordialement

Par **fra**, le **18/02/2011** à **16:59**

Bonjour,

En matière immobilière, les défailances constatées sur le gros oeuvre peuvent être prises en charge par ***l'Assurance Dommages-Ouvrage*** qui a une durée de dix années à compter de la date de réception de l'ouvrage par le client, c'est à dire vous-même.

Dans le cas présent, il faut distinguer, d'une part, la présence d'une fissure traversant le mur de part en part, et se voyant, également, à l'intérieur de la maison, d'une micro-fissure ne concernant que le revêtement mural extérieur.

Vous disposez, déjà, du constat d'expert réalisé, pour le même problème sur la maison de votre voisin. Qu'a-t-il conseillé à ce dernier pour la remise en état ?

Quant aux démarches, vous avez, déjà, écrit à votre constructeur, sans réponse de sa part. Avez-vous vérifié si cette entreprise existait encore, à la date d'aujourd'hui ? Si la réponse est affirmative, est-elle en mesure de faire fonctionner sa garantie décennale ?

Par **dianosis**, le **21/02/2011** à **19:56**

bonjour,

Avant tous travaux, je vous conseille de faire un suivi de l'évolution de vos fissures! un passé de 6 ans dans l'expertise du bâtiment, aujourd'hui je m'occupe, à mon compte, des cas comme le votre! Beaucoup de gens font appelle à des maçons pour réparer les fissures, mais elles sont encore en mouvements et les fissures réapparaissent! Le suivi de fissures se passent sur un an pour mieux apprécier leurs évolutions, et de mieux cibler les travaux si les fissures sont encore actives! Etes-vous dans une zone d'aléa retrait-gonflement? Ces mesures sont reconnues auprès d'experts!

cordialement

Par **hub62**, le **22/02/2011** à **08:01**

Bonjour

Merci de vos réponses.

La fissure n'apparait qu'a l'extérieur mais pour autant très voyante
quant à l'expert il ne conseil rien puisse
et le constructeur existe toujours
pour le terrain rien ne nous a été mentionné.

Donc la meilleure solution serait d'écrire au constructeur et de lui demander de faire
fonctionner "la garantie décennale"

Merci

Cordialement